

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Côte d'Or

Nombre de membres :

En exercice : 33
Présents : 32
Votants : 33

Date de convocation :
22/04/2026

**Date de publication
de la convocation :**
22/04/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
Séance du 28 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume RUET, Maire.

Etaient présents : M. RUET Guillaume - M. LONCHAMPT Samuel - Mme PERSON-PICARD Bénédicte - M. SZLATALA-PALLOT Nicolas - Mme BARDIN Isabelle - M. DELATTRE André - Mme FEGUIRI Christelle - M. NOIROT Pascal - Mme CADOUOT Christine - M. VADOT Thierry - M. BLUME Pierre - Mme VICTOR Catherine - M. MOREL Jacques - M. DORMOY Jean-Pierre - Mme BOURDIER-NOIROT Sylvie - M. CHEVALIER Philippe - M. RECOUVREUX Christophe - M. CHAMINADE Denis - M. MERGEY Dominique - M. DURANDIN Thierry - Mme MARTENOT Séverine - Mme REGAZZONI Isabelle - Mme GUILBERT Nathalie - M. MERLE Jean-Luc - Mme FAHY Laure - M. BAUDOUIN Ludovic - Mme LEJEUNE-BLASER Sandra - Mme SCANZI Justine - M. VENTO Romain - Mme BARKAOUI Séline - Mme TASSIN Jade - Mme MANSOURI Lisa

Absente excusée et représentée : Mme ROMAN Yolaine (procuration à Mme FAHY Laure)

A été nommée secrétaire : Mme MANSOURI Lisa

OBJET :

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif pouvant être saisi par l'application informatique dite «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Représentants du conseil municipal - Désignations auprès du conseil d'établissement de l'EHPAD LES TONNELLES

Vu l'article L.2121-33 du code général des collectivités territoriales,

A la suite de la création d'un conseil d'établissement à la MAPAD « RÉSIDENCE LES TONNELLES » de CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, devenu EHPAD, il appartient à la commune de désigner un membre du conseil municipal pour la représenter.

Ce conseil a un rôle consultatif, il s'intéresse à tous les aspects de la vie de l'établissement et doit siéger au moins deux fois par an.

Le conseil se compose de 9 membres au moins, 17 au plus, dont **1 siège est réservé à la municipalité**, 3 à l'organisme gestionnaire et au personnel de l'établissement et les autres sièges aux résidents ou à leurs familles.

L'EHPAD « RÉSIDENCE LES TONNELLES » fait partie du Groupe SOS Seniors et de ARPAVIE qui sont des associations du Groupe SOS.

Le Groupe SOS Seniors, SIREN 775 618 150, a son siège social à Délégation Régionale Grand Est 47 rue Haute Seille - 57000 Metz.

Il convient de désigner **UN délégué titulaire et UN délégué suppléant auprès du conseil d'établissement.**

Se déclarent candidates :

TITULAIRE	SUPPLÉANTE
VICTOR Catherine	FAHY Laure

Ont obtenu :

TITULAIRE

VICTOR Catherine 33 voix

SUPPLÉANTE

FAHY Laure 33 voix

Catherine VICTOR ayant obtenu 33 voix est désignée en qualité de **délégue titulaire du conseil municipal pour siéger au conseil d'établissement de l'EHPAD LES TONNELLES.**

Laure FAHY ayant obtenu 33 voix est désignée en qualité de **délégue suppléante du conseil municipal pour siéger au conseil d'établissement de l'EHPAD LES TONNELLES.**

Fait et délibéré à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, le 28 avril 2026

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,


Guillaume RUET



La Secrétaire de séance,


Lisa MANSOURI